

Yacht Club_{Fréjus}

BULLETIN d'INSCRIPTION CROISIERE

La MARSEILLAISE ou La DOLCE VITA

Du 02 au 17 septembre 2017

Nom du membre adhérent :
Nom du bateau :
Longueur
Nombre de participants
Chaque membre ou skipper fera savoir le plus tôt possible son intention de participe à la croisière au secrétariat du club, par e-mail à info@ycfrejus.fr ceci afin de facilite les réservations.
Règlement par chèque au nom du Yacht Club Fréjus adressé par courrier au club ou déposé dans la boite aux lettres située près de la capitainerie. Le présent bulletin doi être impérativement retourné, signé, au YACHT CLUB de FREJUS, accompagné du règlement de la participation avant le 20 août 2017.
La décision d'un adhérent et ou skipper de participer à une croisière ou de rester er croisière relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à cette croisière ou d'y rester, l'adhérent et ou le skipper décharge le YACHT CLUB de FREJUS de toute responsabilité en cas de dommage qu'ils soien matériel et ou corporel.
Fait à Fréjus le : Signature de l'adhérent